



COMMUNE DE SARCENAS
1250 Route De Palaquit
38700 SARCENAS
TEL : 04-76-27-65-20

**Arrêté portant sur la désignation du correspondant
incendie et secours**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 10-2022

Le Maire de la commune du SARCENAS,

Vu la loi numéro 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret numéro 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1^{er} novembre 2022 au plus tard ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Nicolas MOUGIN, adjoint au maire, délégué à l'environnement, est désigné correspondant incendie et secours

ARTICLE 2 :

La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire

ARTICLE 3 :

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques qui relèvent de la commune
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeures et aux mesures de sauvegarde
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive



Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

ARTICLE 4:

Cet arrêté sera transmis au préfet ainsi qu'au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours

ARTICLE 5:

Cet arrêté sera publié dans le registre des arrêtés. En outre, il sera notifié à l'intéressé, affiché et publié.

Fait en Mairie de SARCENAS
Le 28 Octobre 2022

Le Maire
Sylvain DULOUTRE

